...me et de les faire s'opposer vigoureusement aux tentatives des empoisonneurs de sources et des perturbateurs de paix internationaux.

Comme on le voit, le grand journal allemand n'est pas tendre pour l'inopportune publication qu'elle appelle une « fâcheuse bévue dont les suites sont très désagréables ».

Très désagréables, en effet, non seulement pour l'empereur lui-même et pour le chancelier, qui ont une mauvaise presse partout et jusque dans leur pays, non seulement pour la politique allemande qui dépend de la mauvaise humeur ou de la fantaisie de ceux qui la dirigent, mais pour l'Europe qui ne peut être tranquille. Des caprices de ce genre sont dangereux pour tous, et l'on a vu la guerre éclater pour des faits moins capables d'éveiller la susceptibilité ou d'irriter les nations dont on se permet ainsi de dénaturer les actes diplomatiques. L'opinion allemande elle-même s'en rend compte, comme le démontrent les extraits ci-dessous où elle se montre, à juste titre, peu fière des procédés de son Lohengrin et de son Richelieu.

G.-J. C.

L'opinion en Allemagne

La condamnation du chancelier est prononcée à l'unanimité par la presse allemande.

La *Vossische Zeitung* écrit :

Les explications de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* n'affaiblissent pas l'effet des révélations du *Daily Telegraph*. Il serait à désirer que les conversations de l'empereur fussent en étroite harmonie désormais avec les vues de ses conseillers responsables.

La *National Zeitung* écrit :

Ce que nous réclamons maintenant, c'est que la politique personnelle de l'empereur et celle de l'empire allemand soient désormais en harmonie.

Le *Berliner Tageblatt* écrit :

Bismarck exprimait ces velléités d'absolutisme de l'empereur en disant que l'empereur voulait être son propre chancelier. C'est de là qu'est née la politique d'impulsion. C'est l'affaire du Reichstag représentant autorisé du peuple allemand de lui mettre un frein.

La *Deutsche Tages Zeitung* écrit :

L'impression produite par le communiqué de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* est vraiment pénible et toute l'affaire s'en trouve aggravée. La seule chose qui soit de nature à nous réjouir, c'est qu'on ne nous a rien caché.

Il nous paraît absolument incompréhensible que le ministère des Affaires étrangères n'ait pas protesté contre une pareille publication ; M. Hamman, qui était absent, l'eût certainement empêchée s'il avait été là.

Nous n'hésitons pas à déclarer que, depuis la fondation de l'empire allemand, nous n'avons pas eu à subir d'événement plus regrettable que celui de ces derniers temps. Sera-t-il possible, dans l'avenir, d'éviter de pareilles fautes ?.... Dieu le veuille !

La *Germania* (catholique) :

Y a-t-il un seul homme qui croie au récit de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ?.... Peut-on admettre un instant que personne, au ministère des Affaires étrangères, ne se soit aperçu du danger de la publication? La vérité, c'est que le chancelier n'a pas osé attirer l'attention de l'empereur sur un pareil danger.

La *Tägliche Rundschau* :

Même dans les époques de décadence, il est très difficile de trouver un précédent pour un tel événement. Le ministère des Affaires étrangères examine le manuscrit, puis le laisse gaîment faire son chemin dans les feuilles, et l'article irrite contre nous les Français, les Russes, les Hollandais et les Japonais ; il remplit d'amertume et de mécontentement notre peuple ; il ébranle la confiance que l'on avait en notre bonne foi chez nos voisins, et n'a révélé, en Angleterre, que l'indifférence.

L'opinion en Angleterre

Londres, 8 novembre. — Tous les journaux, sans exception, attaquent vivement la chancellerie allemande en raison du rôle étrange qu'elle a joué dans l'affaire des déclarations du kaiser.

On estime que les explications officielles de samedi ne font qu'aggraver les choses. Le *Times* ne craint pas de déclarer que le communiqué officieux de Berlin qui a suivi l'indiscrétion calculée de la semaine dernière, ne peut qu'accentuer l'impression défavorable causée par cette imprudente publication.

Chez le chancelier

Berlin, 1er novembre. — Le prince impérial a fait, cet après-midi, une longue visite au chancelier de l'empire.

Indisposition subite

Berlin, 1er novembre. — M. de Schoen, ministre des Affaires étrangères, s'est trouvé subitement et assez gravement indisposé, ce soir, au dîner donné en l'honneur des membres de la Conférence sur la propriété littéraire, et a dû rentrer chez lui bientôt d'avoir porté son toast.

Les médecins disent que M. de Schoen sera rétabli dans trois semaines.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

L'IMPOT SUR LE REVENU

La Commission de législation fiscale a travaillé à une rédaction nouvelle de l'article 40 du projet d'impôt sur le revenu. La Commission s'est efforcée de mettre la cédule des salaires en harmonie avec la cédule des bénéfices agricoles qui a été l'objet de la part de la Chambre d'importants dégrèvements.

La Commission a chargé M. Renoult, rapporteur, de s'entretenir avec le ministre des Finances du nouveau texte à soumettre à la Chambre.

LA RÉPRESSION DES FRAUDES

M. Cazeneuve, député du Rhône, va déposer, au cours de la prochaine séance, un amendement au budget de l'agriculture, tendant à élever de 193 000 francs le crédit relatif à la répression des fraudes.

Échos politiques

La succession de M. Sarrien

Le Comité radical de Digoin a donné mandat à son président, M. Ponsot, conseiller général, de se présenter à l'élection législative de Charolles, en remplacement de M. Sarrien, élu sénateur.

Cette candidature porte à quatre le nombre des candidats radicaux briguant la succession de l'ancien président du Conseil.

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

M. Mothes, républicain modéré, est élu conseiller général pour le canton de Saint-Laurent (Gironde).

Les élections municipales d'Aire-sur-la-Lys

Au scrutin de ballottage pour les élections municipales à Aire-sur-la-Lys, qui ont eu lieu hier, les 3 candidats libéraux ont été élus.

Après la proclamation du scrutin, qui a eu lieu tardivement, des troubles se sont produits.

Plusieurs cafés ont eu leur façade endommagée, des bagarres se sont produites dans les rues.

De nombreuses arrestations ont été opérées. Des patrouilles de gendarmerie ont parcouru la ville toute la nuit pour maintenir le calme.

Paris et ses morts

Le soleil printanier d'hier a favorisé le pieux et traditionnel pèlerinage aux cimetières.

Aussi, dès la matinée, les trains, les tramways et les omnibus conduisant aux nécropoles parisiennes étaient pris d'assaut et, cependant, des services supplémentaires avaient été organisés.

C'est surtout vers les deux cimetières de Saint-Ouen que se portaient les foules.

Ces cimetières, qui sont loin d'atteindre la superficie de celui de Pantin, ont reçu 125 900 visiteurs.

On a constaté à Pantin parisien 95 150 entrées ; à Bagneux parisien, 60 900 ; à Ivry parisien, 55 533.

Les nécropoles *intra muros* ont été également très visitées : Père-Lachaise, 74 500 ; Montmartre, 19 953 ; Montparnasse, 63 400 ; Passy, 5 133 ; La Chapelle 2 400 ; Bercy, 2 250 ; Saint-Pierre de Montmartre, 2 100 ; Auteuil, 1 897 ; Vaugirard, 1 675 ; la Villette, 1 430 ; Belleville, 892 ; Grenelle, 880 ; Montmartre Saint-Vincent, 700 ; Charonne, 219.

Mme Félix Faure est venue, dans la matinée, s'agenouiller devant le monument de l'ancien président de la République, au Père Lachaise.

A 2 h. ½, a eu lieu, au même cimetière, la visite des travailleurs municipaux au monument des Victimes du devoir.

A la même heure, les membres de la Société de secours mutuels d'anciens sapeurs-pompiers étaient au cimetière Montparnasse où ils déposaient une énorme couronne sur la tombe de leurs camarades morts victimes du devoir.

Le matin, à 9 heures, M. Lépine, préfet de police, accompagné de MM. Laurent, secrétaire général ; Yves Durand, directeur de son cabinet, et Touny, directeur de la police municipale, était venu déposer sur chacun des monuments qui perpétuent la mémoire des victimes du devoir une couronne de perles noires et blanches.

Il n'oublia, dans sa pieuse visite, ni le monument des gardiens morts en service, ni celui des sapeurs-pompiers morts au feu, ni celui des anciens agents tombés sur les champs de bataille de 1870-71.

DANS LA BANLIEUE

A Saint-Denis, la municipalité, suivant la tradition, s'est rendue à la tombe des soldats morts pour la patrie pendant la guerre de 1870.

Les municipalités de Vincennes et de Saint-Mandé avaient, comme tous les ans, organisé des manifestations patriotiques.

Au cimetière de Vincennes, des discours ont été prononcés par le général Hermaut, MM. Morinier et Deloncle, député.

A Villeneuve-Saint-Georges, le Comité du Souvenir français est allé au cimetière déposer une couronne sur le monument élevé à la gloire des enfants du pays morts pour la patrie.

A Versailles, les diverses nécropoles ont été de bonne heure envahies par la foule des visiteurs. Dans le cimetière Saint-Louis, des palmes ornaient le monument des victimes de la guerre ; aux Gonards, les tombes des victimes des récentes explosions de Satory n'ont pas été oubliées par le Syndicat des ouvriers civils de l'arsenal, qui y a déposé de superbes gerbes de fleurs.

Et partout devant les tombes la prière accompagnait l'hommage de fidélité.

LA CONVENTION AVEC L'OUEST ET L'ORLÉANS

Rachat amiable
Homogénéité assurée

M. Barthou a soumis au dernier Conseil des ministres, d'accord avec M. Caillaux, deux conventions en date du 29 octobre dernier passées entre l'Etat et les Compagnies de l'Ouest et de l'Orléans. Le texte en a été approuvé et le projet de loi en portant approbation sera prochainement déposé sur le bureau de la Chambre.

Le prix du rachat

La première de ces conventions a pour objet de régler à l'amiable le prix du rachat dû à la Compagnie de l'Ouest. Les bases de cet accord sont les suivantes :

D'une part, l'Etat payera à la Compagnie, pour chacune des années à courir depuis le 1er janvier 1909, date prévue pour la prise en possession du réseau racheté jusqu'au 31 décembre 1956 :

1° La somme de 11 550 000 francs, constituant le revenu réservé aux actionnaires, augmentée du fond fixe d'amortissement des actions jusqu'au 1er janvier 1952, ainsi que de l'abonnement au timbre et des frais de service des titres jusqu'au 31 décembre 1956.

2° Les charges principales et accessoires de tous les emprunts émis par la Compagnie, ces charges étant calculées, pour chaque année, d'après leur valeur effective et exacte, et décroissant, par suite, au fur et à mesure de l'amortissement des séries d'obligations qui sont remboursées avant l'expiration de la concession.

En réalité, d'une manière plus brève, l'Etat versera chaque année à la Compagnie une somme rigoureusement égale aux charges des emprunts en considérant comme charge du capital social, jusqu'en 1956, l'annuité de 11 millions 550 000 francs, à laquelle a été fixé le revenu réservé aux actionnaires par les articles 10 § 1er et 15 § 3 de la convention du 17 juillet 1883.

D'autre part, la Compagnie remettra à l'Etat, — en même temps que le chemin de fer, ses dépendances et les services annexes, et, en outre roulant du matériel, des approvisionnements et des objets mobiliers de toute nature, — la totalité de son actif, sous la seule restriction qui sera précisée ci-après. Notamment, l'Etat recevra gratuitement de la Compagnie la réserve statutaire, la réserve pour incendies, la réserve pour le réseau à voie étroite, le fonds pour les victimes d'accident, les fonds de la caisse des retraites : ces derniers fonds sont, à la vérité, la représentation de pensions dont l'Etat aura, désormais, la charge.

La Compagnie ne conservera que la réserve spéciale des actionnaires, constituée par des réductions volontaires de dividendes et par des bénéfices dont on peut prétendre que la Compagnie eût été en droit d'effectuer la distribution antérieurement ; les revenus de cette réserve seront donc la seule ressource dont disposera la Compagnie dans l'avenir pour couvrir ses dépenses futures et, en particulier, ses frais d'administration.

Voici le résumé des dispositions secondaires, d'ailleurs très importantes, de la convention.

D'une part, la Compagnie accepte de s'engager à ne pas répartir à ses actionnaires, avant le 31 décembre 1956, une somme supérieure aux dividendes actuels (38 fr. 50 par action ordinaire et 21 francs par action amortie). Cette clause fait ainsi obstacle à une distribution prématurée de la réserve spéciale des actionnaires ; la conservation de cette réserve, tout en constituant une garantie pour la gestion future de la Compagnie, assurera la stabilité de ses titres.

D'autre part, il est spécifié que, si la Compagnie réalisait une conversion de ses emprunts, ou si le droit de timbre venait à être modifié, les payements à effectuer par l'Etat seraient révisés en conséquence de telle manière que les versements de l'Etat demeurent, pour chaque année, exactement égaux aux charges effectives de la Compagnie. Cette disposition traduit et résume, en quelque sorte, le principe même de la convention : il consiste, ainsi qu'il a été expliqué, à couvrir annuellement la Compagnie de ses charges de capital social et d'emprunts, calculées ainsi qu'il a été ci-dessus, mais à ne lui rien accorder au-delà des sommes qui lui sont, à cet effet, nécessaires.

Enfin, les mesures utiles sont prévues pour assurer le règlement définitif de tous comptes entre l'Etat et la Compagnie, au cas où les sommes dues par l'Etat à la Compagnie, au titre d'annuités et de garantie d'intérêts, seraient supérieures à celles que la Compagnie devra remettre à l'Etat et pour lesquelles la compensation peut être admise, l'excédent serait couvert par une émission d'obligations dont les charges incomberont à l'Etat et s'ajouteront à celles des emprunts antérieurs de la Compagnie.

L'homogénéité assurée au réseau d'État

La deuxième convention, passée avec l'Orléans, règle les échanges de lignes qui doivent assurer l'homogénéité au réseau d'Etat. En voici les dispositions les plus importantes :

D'une part, l'Etat reprend à la Compagnie d'Orléans la ligne de Tours à Nantes et à Saint-Nazaire, la ligne de Tours au Mans et les lignes de Bretagne : il lui cède, par contre, diverses petites lignes situées au sud de la ligne de la Compagnie d'Orléans de Paris à Bordeaux par Vendôme et Tours ; cette dernière ligne devient désormais la frontière des deux réseaux, qui ne comportent plus, l'un par rapport à l'autre, ni enclave, ni pénétration. L'Etat s'engage, en outre, à payer à la Compagnie, jusqu'à la fin de sa concession, une annuité égale à la diminution de produit net, résultant pour la Compagnie des cessions et échanges de lignes ci-dessus indiqués.

D'autre part, il est fait remise à la Compagnie de la dette qu'elle a contractée envers l'Etat au titre de la garantie. Cette dette, qui s'élève actuellement, en capital et en intérêts, à la somme de 215 millions en chiffres ronds, est compensée :

1° Avec la valeur du matériel roulant remis par la Compagnie à l'Etat, à titre définitif, pour le service des lignes cédées, déduction faite de la valeur du matériel roulant inversement remis par l'Etat à la Compagnie ;

2° Avec la perte d'usage et d'amortissement du matériel roulant prêté par la Compagnie à l'Etat à titre temporaire ;

3° Avec les plus-value, dès à présent capitalisées, dont les produits nets des lignes cédées par la Compagnie sont susceptibles dans l'avenir ;

4° Enfin, avec l'attribution à l'Etat d'une part des excédents de produit net, dès que ces excédents viendront à se produire, alors que, dans le régime actuel de la Convention du 22 juin 1883, ces excédents doivent être entièrement versés à la Compagnie jusqu'à concurrence d'une somme de 5 600 000 francs, laquelle constitue pour les actionnaires un supplément de dividende réservé.

Sont concédées à titre définitif à la Compagnie d'Orléans les lignes de Saint-Léonard à Auzances, d'Argentat à Salers, de Treignac à Bugeat, de Limours à Dourdan et de Cahors à Moissac ; à titre éventuel les lignes d'Aurillac à Espalion et de Montluçon à Gouttières par Néris.

Les lignes de Cahors à Moissac et de Limours à Dourdan seront à voie normale ; celles de Saint-Léonard à Auzances, Argentat à Salers et Treignac à Bugeat seront à voie d'un mètre.

Les avantages de ces conventions pour le gouvernement se résument ainsi d'après l'exposé des motifs :

1° *Le rachat de l'Ouest sera effectué sans emprunt ni procès.*

2° *L'homogénéité du nouveau réseau sera assurée sans inscription de nouvelles dépenses au budget.*

On voit donc que la préoccupation qui a fait revenir le ministre sur ses dispositions intransigeantes est toute budgétaire. Pour éviter les dépenses nouvelles à insérer au budget, M. Barthou s'est empressé de concéder ce qu'il condamnait naguère d'accord avec M. Caillaux comme périlleux pour les finances publiques.

Démentant par son attitude les arguments mêmes qu'il avait portés à la tribune en faveur du rachat, M. Barthou justifie du même coup en traitant avec l'Orléans la facilité qu'il y aurait eu à reprendre les conventions élaborées par M. Meruéjouls.

Les mécaniciens de l'Est feront-ils grève ?

Un mécanicien de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, ayant pris irrégulièrement un jour de congé, une peine disciplinaire va lui être infligée par la direction.

Les mécaniciens et chauffeurs de plusieurs dépôts, craignant que la Compagnie ne fasse rétrograder le mécanicien à l'emploi de chauffeur, ont tenu une réunion pour protester. Ils estiment que la perte d'environ 1 200 francs que subirait le mécanicien est trop grave.

Une délégation se réunira auprès du directeur de la Compagnie et du ministre pour éviter que cette mesure ne soit appliquée.

L'émeute de Villeneuve-St-Georges

En liberté

C'est à 5 h. ½ que les portes de la prison de Corbeil se sont ouvertes pour laisser sortir MM. Griffuelhes, secrétaire général de la C. G. T.; Pouget, secrétaire général de la *Voix du Peuple* ; Marie, secrétaire de la Fédération des presses typographiques ; Livetot, secrétaire de la C. G. T. (section des Bourses) ; Dret, secrétaire de la Fédération des cuirs et peaux ; Bousquet, secrétaire de la Fédération de l'alimentation ; Maucolin, secrétaire adjoint du Syndicat des terrassiers ; Meunier, maçon à Villeneuve ; Blondin, couvreur à Villeneuve ; Goetsburger, porteur de pain à Villeneuve ; Duplessis, charretier à Villeneuve qui, ainsi que nous l'avons annoncé, dans nos dernières éditions, ont bénéficié d'une ordonnance de non-lieu.

M. Bousquet a franchi, le premier, la porte de la prison en criant : « Nous sommes toujours vivants ! Vive la sociale ! » Il était suivi de MM. Griffuelhes et Dret.

Puis ce fut, quelques minutes après, le tour des autres détenus.

Ils ont donné des détails sur leur vie de prisonniers : le régime du droit commun, pendant les premiers quinze jours, tempéré ensuite par des adoucissements notables. Ils vivaient en commun, et Dret était leur boute-en-train. Il composait des chansons de circonstance, et, ranimés par sa bonne humeur, ils attendaient sans trop d'ennui le jour de la libération.....

M. Griffuelhes, moqueur, a déclaré : « Je n'ai pas trop à me plaindre des loisirs que M. Clemenceau m'a faits. Vous le voyez, j'ai engraissé. » Puis, abandonnant le tour ironique, il ajoute : « Je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pu aller au Congrès de Marseille. Mais nous allons nous remettre à la besogne avec plus de courage que jamais. Nous ne sommes pas abattus, vous verrez ! »

A 7 heures, les libérés, sauf M. Bousquet, qui est resté à Corbeil, à la demande du Syndicat des boulangers, prenaient le train pour Paris, où ils arrivaient à 8 heures et quelques minutes. Quelques amis les attendaient. Il n'y eut ni manifestation ni incident.

Les fuyards

Les quatre fuyards, MM. Monatte, membre du Comité fédéral; Aulagnier, secrétaire des Syndicats de la Seine; Le Du, secrétaire du Syndicat des terrassiers; Bujot, secrétaire de la section des terrassiers de Chevreuse, qui s'étaient soustraits aux poursuites, sont rentrés chez eux, aussitôt qu'ils ont eu connaissance du non-lieu dont ils bénéficiaient.

Ajoutons que le 16e non-lieu s'applique à M. Tiched, facteur des postes, qui, inculpé au début de l'instruction, avait pu invoquer un alibi sérieux et avait été laissé en liberté.

Ceux qui restent en prison

MM. Gindre, Bouet, Sébille, Sainton, Grimaud, Delcros, Juille, et la citoyenne Auclaire, qui restent en prison, seront transférés à Versailles, dès que la Chambre des mises en accusation aura prononcé leur renvoi devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise.

Mutinerie de prisonniers militaires à Rennes

Des sous-officiers et soldats d'infanterie coloniale en prévention de Conseil de guerre sont actuellement détenus à la prison militaire de Rennes. Depuis quelques jours, une certaine agitation régnait dans cette prison. Vendredi, le major de la garnison étant venu y faire une visite, fut accueilli par l'*Internationale* chantée par les détenus.

Un peu plus tard, à 7 heures, comme si c'était l'exécution d'un mot d'ordre, une clameur s'éleva de tous les points de la prison. Les prisonniers, accrochés aux fenêtres barrées qui donnent sur la rue Saint-Hélier, poussaient des hurlements, criaient : « Mort aux v..... ! Nous aurons votre peau ! Des cartouches et du pain ! »

Les surveillants furent obligés d'appeler les soldats de garde. Mais ce service étant insuffisant, le commissaire central était appelé par téléphone et arrivait aussitôt, accompagné de sergents de ville.

Ce ne fut qu'avec l'aide d'une compagnie d'infanterie que l'ordre put être rétabli.

L'enquête ouverte par le major de la garnison ayant établi que les 72 détenus avaient une responsabilité égale, ordre fut donné par le commandant du corps d'armée de les mettre en cellule.

Les gardiens se présentèrent donc pour exécuter cet ordre, mais ils furent accueillis par le chant de l'*Internationale* et des huées. L'attitude des détenus fut si menaçante qu'ils durent se retirer.

On informa en hâte le colonel Thiébault, major de la garnison, mais celui-ci, appelé télégraphiquement au ministère, était absent. Le lieutenant-colonel du 41e, M. Blandin, fit encore prendre les armes à une compagnie d'infanterie qui, sous la conduite d'un capitaine, pénétra dans la prison, essuya sans broncher les insultes des rebelles et réussit à les enfermer un à un.

On croyait la mutinerie définitivement réprimée lorsque, samedi soir, la prison retentit à nouveau de clameurs. Des coups furieux étaient frappés dans les cellules.

Les rues Saint-Hélier et Duhamel, qui bordent la prison, furent alors envahies par une foule de curieux qui se livrèrent aux commentaires les plus bruyants, les uns prenant parti pour les prisonniers, les autres contre.

L'occupation militaire de la prison a été décidée ; elle est assurée par une compagnie d'infanterie.

Anniversaires patriotiques

A DIJON

Dimanche 1er novembre, à Dijon, a été célébré l'anniversaire de la bataille du 30 octobre 1870.

Dans la matinée, les membres du Souvenir français, accompagnés des Vétérans, des anciens combattants, des mobiles alsaciens-Lorrains ont déposé une couronne sur le monument élevé dans le cimetière aux victimes de la guerre.

L'après-midi, un cortège parti de l'Hôtel de Ville et précédé de la musique du 27e de ligne, s'est rendu avec les drapeaux des diverses Sociétés garnis de crêpes, à la place du 30 Octobre où, au pied de la statue de la Résistance, le président des combattants a rendu hommage à la mémoire des braves morts pour la patrie.

A NANCY

Au cours de la cérémonie qui se déroula, le 1er novembre de chaque année, devant le monument élevé aux combattants de 1870-71, dans le cimetière de Préville, à Nancy, M. Ferret, président de « la vieille armée », a prononcé les paroles suivantes :

« Des monuments comme celui qui est devant nous sont des témoins que la piété nationale a érigés à la mémoire de ceux qui sont morts pour la patrie.

» Ils jalonnent la route que nous aurons à parcourir pour arriver à la lutte finale qui doit rendre, un jour, à nos armes, le prestige qui leur est dû, et à la France le territoire qui lui a été arraché, au mépris du droit et de la justice, symbolisant à la fois les dévouements, les sacrifices et aussi les espérances d'un peuple qui a vu et connu de près les horreurs de la guerre et qui en a conservé un éternel souvenir.. »

Les Sociétés patriotiques de Brest, drapeaux cravatés de deuil, se sont rendues au cimetières de Kerlautras et ont déposé des fleurs sur les tombes des soldats et marins morts pour la patrie, et une superbe palme au monument du « Souvenir français ». Des délégations de toutes les armes assistaient à ce pieux pèlerinage, et une couronne a été offerte par chaque régiment. On remarquait dans le cortège M. Delobeau, sénateur, maire de Brest, les membres de la municipalité, de nombreux officiers et sous-officiers.

L'évêque de Beauvais diffamé par la « République de l'Oise » fait condamner ce journal

Le tribunal correctionnel de Beauvais a rendu samedi son jugement concernant les poursuites engagées par Mgr Douais, évêque de Beauvais, contre M. Dély, gérant de la *République de l'Oise* et M. Martin-Mamy, signataire d'articles diffamatoires ou injurieux publiés dans la feuille radicale de Beauvais.

Le tribunal condamne MM. Dély et Martin-Mamy à 30 francs d'amende.

Il a condamné en outre MM. Dély et Martin-Mamy à 1 franc de dommages-intérêts, somme demandée par Mgr Douais.

Enfin, le tribunal a condamné MM. Dély et Martin-Mamy aux dépens ainsi qu'à l'insertion du jugement dans la *République de l'Oise*, à la même place que les articles incriminés.

LA CROIX DE VERGONGHEON

Le tribunal de Brioude a décidé, « en raison des contradictions irréductibles des témoins, et parce que les débats n'ont pas appris grand'chose » (*sic*), de se rendre sur les lieux, mercredi, à 8 heures du matin. Un homme de l'art assistera à ce transport et fera faire tous les travaux que le tribunal jugera utiles.

Jeudi matin, les prévenus seront interrogés et la parole sera donnée aux avocats.

SECTARISME

Le lundi 9 novembre, doit se tenir à Dôle le Congrès diocésain, sous la présidence de Mgr Maillet, évêque de Saint-Claude.

La municipalité socialiste doloise a refusé la salle des fêtes et le théâtre que les organisateurs avaient sollicités. Et, comme complément de cette mesure odieuse, le ministre compétent vient, à son tour, de rejeter la demande de réduction qui avait été faite en faveur des congressistes devant effectuer un parcours de plus de 50 kilomètres.

Ce qui n'empêchera pas le Congrès de remporter un plein succès.

INQUISITIONS ADMINISTRATIVES

Chaque année, à la fin d'octobre ou dans les premiers jours de novembre, les Inspections académiques demandent aux établissements de leur ressort le chiffre des élèves des diverses catégories. Cette année, aux questions ordinaires, il en a été ajouté une : *Nombre de candidats présentés au baccalauréat et nombre de candidats reçus.*

Poursuit-on un simple résultat de statistique, ou vise-t-on un autre but ? Voilà un point que nos députés ont l'occasion, au cours de la discussion du budget, de poser à M. le ministre de l'Instruction publique.

Les affaires d'Orient

La Russie ne voudrait pas de la Conférence

L'*Agence Havas* publie la note suivante qui donne à entendre que la Russie, accomplissant un entier revirement, renonce à la Conférence et se propose de protester contre l'annexion de la Bosnie-Herzégovine :

Saint-Pétersbourg, 1er novembre. — On estime généralement ici que les chances de réunion d'une Conférence diminuent rapidement. Il paraît évident que la Russie n'acceptera pas l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine comme un fait accompli.

M. Pachitch, interviewé, a déclaré que le prince héritier de Serbie est revenu de Péterhof, très satisfait de son entretien avec le tsar.

M. Pachitch, au cours de conversations diplomatiques, a reçu l'assurance que la Russie tiendra compte des intérêts serbes et monténégrins.

Le prince héritier de Serbie, accompagné de son frère Alexandre et de M. Pachitch, a déjeuné aujourd'hui à Péterhof.

M. Pachitch a exposé au tsar le point de vue de la Serbie et du Monténégro; il a fait appel à l'appui du souverain russe en sa qualité de protecteur traditionnel des Slaves du Sud.

Une dépêche de Vienne au *Reichs* dit que M. Iswolsky a déclaré au comte Berchtold, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, que la Russie met, comme condition à la réunion de la Conférence, la discussion de la question de compensations territoriales à la Serbie et au Monténégro.

Le *Novoté Vrémia*, dans un « leader » sur l'article du *Times* déclarant que le réel danger pour la paix réside dans la sympathie grandissante qui se manifeste en Russie à l'égard de la Serbie et du Monténégro, insiste sur la nécessité de la solidarité entre la Russie et la Serbie et le Monténégro. Elle déclare que l'article du *Times* est de nature à avoir sur les relations anglo-russes une influence beaucoup plus sensible que les déclarations de Guillaume II. Le journal s'exprime ainsi :

« Nous ne désirons pas entreprendre une guerre, ni conseiller à l'Angleterre d'en entreprendre une. Nous nous bornons à écouter l'appel que nous adressent nos frères slaves et nous disons : Permettez-nous, à nous Russes, de ne pas contresigner l'annexion. Ne nous demandez pas d'y consentir; ne nous forcez pas à venir à la Conférence pour sanctionner un acte indigne ! »

Le *Reitch* dit : « En ce qui concerne la Russie, tout au moins, la cause de la Serbie est sauvée. »

La *Gazette de la Bourse* déclare que le projet de Conférence est tombé dans l'eau et que personne ne veut de la Conférence la Russie moins que personne.

Les négociations turco-bulgares

La démarche de l'Angleterre, de la France et de la Russie, appuyée par l'Allemagne et l'Italie, et même par l'Autriche-Hongrie, nous apprend la *Correspondance Politique* de Vienne, auprès du gouvernement bulgare a eu un plein succès : les réservistes de l'armée bulgare ont été licenciés et les négociations ont été reprises.

Un des membres du Cabinet bulgare, M. Lyaptcheff, ministre de l'Agriculture, est en effet arrivé hier à Constantinople, accompagné de M. Miltcheff, chef du protocole, comme secrétaire, avec des pouvoirs réguliers pour négocier et pour préparer un terrain d'entente. Il n'est en effet pas autorisé à conclure et c'est seulement après réception de son rapport que commenceront les pourparlers définitifs.

La réponse de la Turquie, qui devait être envoyée vendredi, a été télégraphiée seulement hier samedi à tous les ambassadeurs de l'empire ottoman.

La réponse de la Turquie

La réponse de la Porte porte sur les quatre points suivants :

Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, compensations et intégrité de l'empire.

Jusqu'à présent, dit une dépêche de Constantinople, l'ambassadeur d'Autriche n'a fait aucune nouvelle démarche au sujet de la question de la Bosnie et de l'Herzégovine.

L'Autriche ne se refuse plus à prendre part à la Conférence, mais elle demande que la Turquie reconnaisse préalablement l'annexion des deux provinces, ce que la Porte continue à refuser.

AU MAROC

Moulay-Hafid à Fez

Tanger, 31 octobre. — Fez, 27 octobre. — Le premier jour de la fête d'Aïdorir s'est passé sans autres incidents que des bastonnades administrées aux juifs qui avaient voulu s'approcher trop près de Moulay-Hafid au moment de sa sortie pour la prière du matin hors des murs de la ville.

Çà et là

Morts d'hier

M. Jules Leroy, référendaire honoraire au sceau de France, 56 ans, à Paris. — Mme Alain de Chareite, belle-sœur de l'ancien commandant des zouaves pontificaux. — M. Perrier, administrateur adjoint des colonies, à Ouahigoya (Haut-Sénégal).

Un téléphone à 4559 mètres d'altitude

L'administration des téléphones italiens vient de livrer à l'exploitation la deuxième ligne téléphonique installée dans la région des glaciers alpins. Elle a été établie entre l'observatoire du Mont-Rose (4 559 m.) et le refuge Gnifetti. (On sait que la première ligne, du côté suisse, fonctionne déjà.)

Le câble téléphonique qui part du sommet est formé par un fil d'acier, ayant une épaisseur de 5 mm., étendu le long du glacier. Une équipe de soldes ouvriers a transporté à dos d'homme les poteaux et les rouleaux de fils, dont chacun pesait 50 kilos.

ECHOS DE PARTOUT

Du 21 au 31 octobre, les Caisses d'épargne ont reçu 4 206 905 fr. 22 et remboursé 5 millions 653 415 fr. 30, soit un excédent de retraits de 1 446 510 fr. 08.

M. Jonnart, député, est maintenu, par décret, à titre de mission temporaire, dans les fonctions de gouverneur général de l'Algérie.

La maison-mère des Frères de Ploërmel a été adjugée à Me Eudaire, avoué, pour le compte d'un catholique anglais, Lord William Pollock-Gore, qui a, paraît-il, l'intention de la consacrer à des œuvres catholiques.

La Commission extra-parlementaire du marché a constaté l'hostilité du monde latin contre le marché à terme, estime qu'il y a lieu d'essayer sincèrement et loyalement pendant un délai suffisant, mais non prolongé à l'excès, une réglementation en vue de moraliser le marché des laines peignées.

Erratum : Une coquille typographique a fait dire à notre correspondant belge que la poste restante « sans » initiales et « sans » signes conventionnels était supprimée en Belgique. C'est « sous » initiales et « sous » signes conventionnels qu'il fallait naturellement lire.

M. CLEMENCEAU EN VACANCES

M. Clemenceau est arrivé hier à Montreux. Sa fille, Mme Jacquemaire, l'attendait à la gare, et elle est montée dans le wagon du président du Conseil, puis tous deux continuèrent le voyage par le Simplon pour se rendre à Pallanza.

Pallanza (Italie), 2 novembre. — M. Clemenceau, accompagné de sa fille, est arrivé ici. Il a visité en automobile les environs et s'est déclaré enchanté de la beauté des sites.

Le sous-préfet et le maire de Pallanza ont présenté leurs hommages à M. Clemenceau.

Ce soir, M. Clemenceau partira de Stresa pour Paris.

Il fera avant son départ une promenade en canot automobile sur le lac.

M. DUJARDIN-BEAUMETZ A REIMS

M. Dujardin-Beaumetz a visité hier la cathédrale de Reims, et les dépendances de l'archevêché, où la ville a décidé d'installer la bibliothèque municipale et le musée archéologique ; puis, le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts s'est rendu au grand séminaire, que la municipalité vient d'acheter au département, pour le transformer en musée.

M. Dujardin-Beaumetz a promis de faire allouer un crédit important destiné à la restauration de la cathédrale.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. de 7 ans et 7 quarantaines. 2 juin 1907)

Mme Covin, 71 ans, mère de M. l'abbé Covin, premier vicaire de Sainte-Marthe des Quatre-Chemins, à Pantin (Seine), ami très dévoué de nos œuvres. — Mme Leroy, à Saint-Perm (Ille-et-Vilaine). — Mme Basler, née Joséphine Geiger, 78 ans, mère de M. l'abbé Basler, vicaire de la paroisse Saint-Symphorien de Versailles. — Mme Léontine Tanteliez, 81 ans, à Laventie (Pas-de-Calais). — M. le chanoine Renard, 58 ans, supérieur du grand séminaire de Chartres. — M. l'abbé François Fayolle, 80 ans, doyen de Brienon (Yonne).

MARIAGE

On recommande aux prières de nos lecteurs :

Le mariage de M. E. Couturier de Fialdès, docteur en droit, et de Mlle Nieves de Goïtisolo qui a été célébré, le 29 octobre, en l'église d'Ayguemorte-les-Graves (Gironde).

ECHOS RELIGIEUX

Le Pape et les puissances

L'*Agence Havas* annonce que vers le 8 novembre le Pape recevra les ambassadeurs extraordinaires de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Espagne et de la Hollande lui apportant des cadeaux de leurs souverains à l'occasion de son jubilé, dont la cérémonie solennelle aura lieu le 16 novembre à Saint-Pierre.

A cette occasion, le cardinal Merry del Val offrira aux ambassadeurs un dîner de gala.

LAICISATION DE L'HOPITAL D'EVREUX

Hier, après les vêpres de la Toussaint, Mgr Meunier, se levant au banc d'œuvre, a parlé en faveur de l'œuvre du pain de saint Antoine et a saisi cette occasion pour envoyer un salut reconnaissant aux Filles de la Charité qui, après deux cent cinquante ans de dévouement, sont chassées, ce matin 2 novembre, de l'hôpital d'Evreux. Monseigneur plaint surtout les pauvres ! Il prie pour les auteurs de cette mesure, qui rendra les souffrances des misérées plus amères et leur mort plus sombre, en les privant de l'assistance des religieuses.

Ce matin, Mgr l'évêque a dit la dernière messe pour les religieuses, à l'hôpital, malgré les difficultés initiales soulevées pour le laisser entrer.

A 9 heures, un cortège ému a accompagné les Sœurs de l'hospice au train partant pour Paris. Elles récitaient le chapelet à haute voix dans les rues. Mgr l'évêque attendait les religieuses sur la place de la gare et les a remerciées au nom des pauvres et en son nom personnel.

De touchantes scènes ont eu lieu aux adieux qui ont été une éclatante manifestation accompagnée d'acclamations enthousiastes : « Vivent les Sœurs ! Vive la liberté ! »

RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Ligue des Femmes françaises

Vosges. — L'organisation cantonale s'est resserrée dans une journée de causeries-conférences qui a eu, dans le canton de Vittel, tout le succès désiré.

Vittel a eu sa réunion de déléguées.

Autour de *Thiaucourt* se sont réunies les pa